

## SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 octobre 2022 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

#### **22-10-0827 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 octobre 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

#### **22-10-0828 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- assemblée publique de consultation du 3 octobre 2022;
- séance ordinaire du 3 octobre 2022;
- séance extraordinaire du 6 octobre 2022.

« ADOPTÉE »

#### **22-10-0829 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 6 octobre 2022**

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 6 octobre 2022 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises

#### **22-10-0830 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

#### **22-10-0831 Centre Prénatal et Jeunes Familles / Gala de bienfaisance 2022 / Commandite**

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par le Centre Prénatal et Jeunes Familles dans le cadre de son gala annuel de bienfaisance;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés lors de cette soirée serviront à offrir un service de répit pour les nouveaux parents, des rencontres pour briser l'isolement et favoriser la socialisation des parents et des enfants, un service d'écoute et d'accompagnement, un service de halte répit pour les tout-petits de 0 à 17 mois, des ateliers intergénérationnels, des ateliers pour les familles immigrantes et un soutien et un suivi durant la grossesse et à l'accouchement par une accompagnante à la naissance;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à l'organisme Centre Prénatal et Jeunes Familles, à titre de commandite « Ruban », dans le cadre de son gala annuel de bienfaisance qui se tiendra le 18 novembre 2022.

« ADOPTÉE »

**22-10-0832 Nomination de la mairesse suppléante / Mois de novembre et décembre 2022 ainsi que janvier et février 2023**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin soit nommée mairesse suppléante pour les mois de novembre et décembre 2022 ainsi que janvier et février 2023.

« ADOPTÉE »

**22-10-0833 Autorisation de participation / Formations / UMQ**

CONSIDÉRANT la tenue, en classe virtuelle, des formations suivantes offertes par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) :

- « Croître sans s'étaler : pourquoi consolider les quartiers existants, et comment y arriver », le 25 octobre 2022;
- « Comment identifier la bonne méthode d'urbanisme participatif? Survol des outils en personne et en ligne », le 3 novembre 2022.

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma soit autorisée à participer aux deux formations précitées;

QUE la conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur soit autorisée à participer à la formation « Comment identifier la bonne méthode d'urbanisme participatif? Survol des outils en personne et en ligne »;

QUE la Ville accepte de défrayer les coûts d'inscription au montant de 185 \$ par déléguée, taxes applicables non comprises, pour chacune des formations auxquelles elles sont, par les présentes, autorisées à participer.

« ADOPTÉE »

**22-10-0834 Servitude / Hydro-Québec / Parties des lots 3 001 526 et 3 001 527 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande d'Hydro-Québec afin d'établir une servitude pour des conduits souterrains sur les parties des lots 3 001 526 et 3 001 527, le tout afin de permettre l'alimentation de bornes de recharge pour véhicules électriques à installer au 3101, boulevard de la Gare;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de consentement à l'établissement d'une servitude ainsi que l'acte de servitude à intervenir avec Hydro-Québec pour des conduits d'alimentation souterrains sur une partie du lot 3 001 526 ayant une superficie approximative de 25,5 mètres carrés ainsi que sur une partie du lot 3 001 527 ayant une superficie de 12 mètres carrés, et ce, conformément au formulaire de consentement préparé par Hydro-Québec;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge d'Hydro-Québec.

« ADOPTÉE »

#### **22-10-0835 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 30 septembre 2022**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 30 septembre 2022 totalisant un montant de 2 477 542,90 \$.

#### **22-10-0836 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 5 octobre 2022 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

« ADOPTÉE »

#### **22-10-0837 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achats regroupés / Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail**

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780), en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT que la Ville désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre de ces Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville a d'ailleurs procédé auprès de la CNESST à la demande d'adhésion à la Mutuelle de prévention comme employeur assujetti à la tarification rétrospective;

CONSIDÉRANT que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établis annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que la Ville participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et un deuxième appel d'offres de services de prévention et de gestion;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminée par l'UMQ;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

QUE la Ville confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois ans avec deux options de renouvellement annuel pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Ville s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

« ADOPTÉE »

**22-10-0838 Dépôt / Procès-verbaux des comités de santé et de sécurité du travail / Camps de jour – réunion du 18 août 2022, cols bleus – réunion du 6 septembre 2022 et cols blancs – réunion du 14 septembre 2022**

Le Conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

- Comité de santé et de sécurité du travail des employés des camps de jour tenue le 18 août 2022;
- Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 6 septembre 2022;
- Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 14 septembre 2022.

**22-10-0839 Renouvellement / Contrat de maintenance et de soutien technique des logiciels de la Bibliothèque / 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 / 401-120-22-15**

CONSIDÉRANT que le contrat de maintenance et de soutien technique des logiciels utilisés par la division – Bibliothèque du Service des arts et de la culture prend fin le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique des logiciels de la bibliothèque avec InMedia Technologies inc. (anciennement connu comme étant Mondo In inc.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, et ce, aux coûts de 32 627,30 \$ pour l'année 2023, 34 095,53 \$ pour l'année 2024 et 35 629,83 \$ pour l'année 2025, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**22-10-0840 Club de natation Les Citadins / Inscriptions saison 2022 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Citadins natations a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 6 470,80 \$ soit remboursée à l'organisme Les Citadins natations pour les frais d'inscription de 33 athlètes pour la saison 2022, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**22-10-0841 Club de tennis de Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2022 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club de tennis de Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 2 680 \$ soit remboursée à l'organisme Club de tennis de Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 250 athlètes pour la saison 2022, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**22-10-0842 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-22-72 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – Anneau de glace et sentier**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – Anneau de glace et sentier, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 26 septembre 2022 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-22-72;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Terrassement Théorêt inc., 624, route De Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 0H4, pour les services précités, et ce, pour un montant de 77 838,07 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-22-72;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour la saison 2022-2023, avec une possibilité de quatre saisons optionnelles renouvelables une à la fois.

« ADOPTÉE »

**22-10-0843 Financement / Remplacement du panneau à messages variables – secteur Dorion**

CONSIDÉRANT le projet de remplacement du panneau à messages variables – secteur Dorion prévu au PQI (TP-22-024);

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 65 245,86 \$, taxes applicables non comprises, pour la fourniture et l'installation de panneaux à messages variables situé à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et du boulevard Harwood, et ce, incluant les travaux connexes;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur un période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**22-10-0844 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-22-29 / Services professionnels / Infrastructures municipales dans le secteur des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare / Réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est / Projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles à l'égard des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'infrastructures municipales dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du boulevard de la Gare ainsi que de réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est, dans le cadre du projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges (appel d'offres n° 401-110-22-29) comprenant l'ordre de changement n° 3 totalisant un montant de 6 970 \$, taxes applicables non comprises, et ce, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**22-10-0845 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1800.30 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du rang Saint-Antoine**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles à l'égard des travaux de réhabilitation de la surface de roulement d'une partie du rang Saint-Antoine (appel d'offres n° 401-110-22-R1800.30) comprenant l'ordre de changement n° 1 totalisant un montant de 300 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**22-10-0846 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-12 / Services professionnels d'architecture de paysage / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles à l'égard des services professionnels en architecture de paysage dans le cadre du projet du Pôle municipal (appel d'offres n° 401-110-19-12) comprenant l'ordre de changement n° 1 totalisant un montant de 17 020,42 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**22-10-0847 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-22-R1827.01 / Services professionnels / Travaux de réhabilitation des stations de pompage Roche et Bourget**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé le 6 octobre 2022 par Olivier Prigent, chef de projets du Service du génie et de l'environnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-22-R1827.01, à l'égard des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour des travaux de réhabilitation des stations de pompage Roche et Bourget.

« ADOPTÉE »

**22-10-0848 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 4 et 5 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1800.27 / Entrepreneur général / Réhabilitation de la station de pompage du secteur Wildwood**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles à l'égard des travaux de réhabilitation de la station de pompage du secteur Wildwood (appel d'offres n° 401-110-22-R1800.27) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 4 et 5 totalisant un montant de 7 354,02 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**22-10-0849 Adoption / Règlement n° 1275-308 / Zonage / Agrandissement de la zone P2-1009 à même la zone H3-1010 pour y prévoir les classes d'usages « Espaces publics (P1) » et « Institutionnelle et administrative (P2) » / Secteur de l'école l'Hymne-au-Printemps**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 septembre 2022 le premier projet de règlement n° 1275-308;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 octobre 2022 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 octobre 2022 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un avis publié le 5 octobre 2022, les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande pour que le présent règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire jusqu'au 13 octobre 2022 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-308 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'agrandir la zone P2-1009 à même la zone H3-1010 de façon à prévoir la classe d'usages « Espaces publics (P1) » et « Institutionnelle et administrative (P2) » dans la partie agrandie ».

« ADOPTÉE »

**22-10-0850 Adoption avec changements / Règlement n° 1825 / Occupation du domaine public**

Le greffier mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1825 a été déposé à une séance tenue le 3 octobre 2022;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1825 intitulé :

« Règlement sur l'occupation du domaine public »

soit adopté avec les changements suivants :

- modifications aux articles 2, 4, 6, 7 et 35;
- modification, à l'article 5, de la définition du « Domaine public »;
- suppression, à l'article 15, de l'expression « au registre ».

« ADOPTÉE »

**22-10-0851 Adoption / Règlement n° 1709-22 / Mode de financement de certains biens, services ou activités / Occupation du domaine public**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-22 a été déposé à une séance tenue le 3 octobre 2022;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-22 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'établir les frais relatifs à l'occupation du domaine public ».

« ADOPTÉE »

**22-10-0852 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1779-01 / Installation d'unités de désinfection aux ultraviolets / Augmentation de la dépense et de l'emprunt**

Le greffier mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1779-01 a été déposé à une séance tenue le 3 octobre 2022;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement d'emprunt n° 1779-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1779 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 455 000 \$ ».

« ADOPTÉE »

**22-10-0853 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1828 / Acquisition des lots 3 976 923 et 3 976 929**

Le greffier mentionne l'objet du règlement ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1828 a été déposé à une séance tenue le 3 octobre 2022;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents



QUE soit adopté le Règlement d'emprunt n° 1828 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition des lots 3 976 923 et 3 976 929 ainsi que les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 4 664 000 \$ à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**22-10-0854 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-310 / Zonage / Création d'une nouvelle zone industrielle I1-118-A à même la zone industrielle I1-118 / Permission de l'usage spécifique « Commerce de gros de produits divers (59) de type centre de distribution » / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 octobre 2022 le premier projet de règlement n° 1275-310 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 octobre 2022 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-310 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de créer une nouvelle zone industrielle I1-118-A à même la zone industrielle I1-118 de façon à permettre l'usage spécifique « Commerce de gros de produits divers (59) de type centre de distribution » »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**22-10-0855 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1827 / Travaux municipaux à divers endroits de la Ville**

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1827 autorisant des dépenses en immobilisations pour la réalisation de travaux municipaux à divers endroits de la Ville (Règlement parapluie) et le paiement des coûts qui y sont rattachés en décrétant une dépense et un emprunt de 16 700 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**22-10-0856 Adoption de projet / Règlement n° 1275-309 / Zonage / Établissement de la valeur d'un terrain par un évaluateur agréé lors d'un projet de redéveloppement / Application de la cession pour fins de parc**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-309 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de prévoir, pour l'application de la cession pour fins de parc, l'établissement de la valeur d'un terrain par un évaluateur agréé lors d'un projet de redéveloppement »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QU'une copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**22-10-0857 Avis de motion / Règlement n° 1275-309 / Zonage / Établissement de la valeur d'un terrain par un évaluateur agréé lors d'un projet de redéveloppement / Application de la cession pour fins de parc**

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de prévoir, pour l'application de la cession pour fins de parc, l'établissement de la valeur d'un terrain par un évaluateur agréé lors d'un projet de redéveloppement.

**22-10-0858 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1806-06 / Stationnement (RMH 330) / Permis de stationnement résidentiel sur la rue des Asters**

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1806-06 modifiant le Règlement de stationnement n° 1806 (RMH 330) afin de retirer la rue des Asters des zones assujetties aux dispositions relatives au permis de stationnement résidentiel et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**22-10-0859 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1793-03 / Circulation (RMH 399) / Interdiction de virage à droite au feu rouge / Sur le boulevard de la Gare en provenance l'allée d'accès sise à l'extrémité ouest du lot 4 325 290**

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1793-03 modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1793 (RMH 399) afin d'interdire le virage à droite au feu rouge sur le boulevard de la Gare en provenance l'allée d'accès sise à l'extrémité ouest du lot 4 325 290 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**22-10-0860 Autorisations de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant aux listes datées des 29 août, 7 septembre et 6 octobre 2022.

« ADOPTÉE »

**22-10-0861 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur prend la parole pour inviter les citoyens à la troisième édition du Réparathon qui se tiendra le 23 octobre prochain entre 10 h et 16 h au Centre multisport.

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma demande que de l'information concernant les travaux en cours dans le secteur du futur hôpital soit donnée. Le directeur général explique les différents travaux en cours et projetés à l'aide d'une présentation intitulée Infrastructures Hôpital Vaudreuil-Soulanges, rencontre avec TQ – octobre 2022.

**22-10-0862 Période de questions – Citoyens**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**22-10-0863 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 34 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier